

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

EXPOSÉ PRÉALABLE

L'association BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES (ci-après dénommées BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES), association régie par la Loi de 1901, déclarée en Préfecture du Finistère en 2009, dont le siège est établi au 213 quai Éric Tabarly - 29200 BREST, organise les Fêtes maritimes internationales de BREST 2020 (ci-après dénommées « BREST 2020 ») du 10 au 16 juillet 2020 en rade de Brest, sur les quais, rives et dans les rues de Brest.

Les présentes conditions générales sont applicables à l'ensemble des personnes (ci-après dénommées « marin festivalier ») inscrivant son bateau à BREST 2020 de manière non professionnelle. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales sans préavis, toute modification sera portée à la connaissance du marin festivalier. En envoyant son inscription, le marin festivalier déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions générales et s'engage à les accepter sans réserve ni restriction.

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES a un devoir d'information générale sur le fonctionnement de BREST 2020 mais se réserve le droit de modifier chacun de ces paramètres en fonction des contraintes techniques, maritimes, météorologiques, administratives ou politiques que lui imposeraient certaines circonstances pour l'organisation de

BREST 2020. Ces modifications ne sauraient ouvrir en aucune manière un droit à dédommagement. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES tiendra donc informé le marin festivalier de toute évolution notamment des dispositifs liés à l'ordre public.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Le marin festivalier peut jusqu'au 31 mai 2020 envoyer le formulaire d'inscription sur le site brest-evenements-nautiques.fr en renseignant toutes les informations demandées sur le navire qu'il souhaite voir participer. Le marin festivalier s'engage à ne fournir à BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES que des informations exactes, complètes et objectives lors de son inscription. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES se réserve le droit de révoquer une décision d'admission fondée sur des éléments inexacts, erronés ou volontairement incomplets.

Toute demande de participation est soumise à un examen préalable de la commission maritime constituée par BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES, seule juge de l'admission des inscriptions. Elle se réserve le droit d'apprécier et de vérifier les conditions requises au regard des éléments indiqués sur le formulaire, des présentes conditions, ou en fonction de l'ordre public et des lois et règlements en vigueur. Le fait pour un marin festivalier d'avoir participé avec son navire

lors des dernières éditions des Fêtes maritimes ne lui donne aucune priorité. L'organisateur peut refuser sans justification une inscription qui ne saurait donc donner lieu à des dommages et intérêts. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES et la commission se réservent aussi le droit d'admettre un marin festivalier sous certaines conditions. La réponse de BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES tient lieu de notification de sa décision. Néanmoins, tout nouvel élément ou évènement survenu après la décision d'admission de nature à justifier un réexamen de la demande devra être porté à la connaissance de BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES.

Les données nominatives que vous nous communiquez sont traitées informatiquement selon les mentions légales du site brest-evenements-nautiques.fr. Elles sont nécessaires à la gestion et au suivi de la flotte de Brest 2020. Elles peuvent être transmises aux autorités maritimes compétentes. BREST EVENEMENTS NAUTIQUES s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier « le Règlement Général sur la Protection des Données », règlement n°2016/679 (UE).

En cas de traduction des présentes conditions, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

CHARTRE DU MARIN FESTIVALIER

DÉFINITIONS

« Marin festivalier » entendu comme toute personne inscrivant un bateau à BREST 2020 via le présent formulaire, quand bien même il ne serait pas chef de bord ou propriétaire du navire. Il demeure l'interlocuteur de BREST 2020 et le responsable de l'inscription du bateau.

« Chef de bord » entendu comme toute personne responsable de la conduite nautique du bateau, inscrit comme telle sur le livre de bord.

RESPONSABILITÉ DE LA NAVIGATION

Le chef de bord est responsable, en toute circonstance, de son navire, de son équipage et de toutes personnes ou animaux qui se trouveraient à son bord, quand bien même il laisserait le pilotage du navire à un équipier. En cela, il s'engage à respecter les vitesses maximales dans les zones côtières et portuaires, à disposer du matériel d'armement et de sécurité obligatoire en fonction de la division applicable à son navire. Il lui revient la tâche de vérifier le matériel de bord, d'évaluer la météo en fonction de son navire de son cap de navigation, du niveau des équipiers. Par-dessus tout, le chef de bord est responsable de la décision de prendre la mer et de rejoindre un abri. Par ailleurs, le chef de bord s'engage à respecter, et faire respecter par tous les passagers de son navire, le règlement du port dans lequel il sera accueilli, ainsi que toutes prescriptions diffusées par l'organisation de BREST 2020 et les Autorités Maritimes compétentes.

EMBARQUEMENTS PAYANTS

Il est rappelé au marin festivalier, que l'embarquement à but lucratif de passagers sur son navire est soumis à la catégorisation de celui-ci en NAVIRE À UTILISATION COMMERCIALE ou NAVIRE À PASSAGERS et que ces embarquements, réalisés dans les Fêtes maritimes de Brest, relèvent exclusivement de l'organisateur de BREST 2020, sauf accord préalable écrit. L'organisation se réserve donc le droit d'exclure toute personne qui contreviendrait à ces dispositions, en ce compris, le marin, ses clients et son navire.

Tout marin envisageant de telles activités est par conséquent, invité à contacter BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES au risque de se voir opposer un refus.

Le marin festivalier s'engage en outre à ne pas débarquer ou faire naviguer dans le périmètre de BREST 2020, des passagers qui ne seraient pas titulaires d'un droit d'entrée et qui n'auraient donc pas été soumis au contrôle de sécurité. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES se réserve le droit d'exclure, lesdites personnes et celles qui les auraient laissées entrer dans le périmètre tant maritime que terrestre des Fêtes pour des raisons évidentes de sûreté et sécurité. Elles s'exposent en outre à des poursuites judiciaires.

PLAN DE MOUILLAGE

Le plan mouillage de BREST 2020 est établi par l'organisation de BREST 2020 et validé par les Autorités maritimes et portuaires compétentes en tenant compte du type et des caractéristiques de chaque navire mais peut, jusqu'au jour d'ouverture de BREST 2020, être modifié pour quelque raison que ce soit. Ce plan sera communiqué au mois de juin 2020 au marin festivalier, qui s'engage à le respecter.

RESPONSABILITÉ DANS LE PÉRIMÈTRE DES FÊTES

Chaque marin festivalier, ainsi que chacun de ses équipiers ou passagers s'engage à respecter le règlement intérieur de BREST 2020 consultable sur son site web.

Le navire inscrit et ses accessoires, ses effets personnels et ceux de ses passagers, relèvent de la responsabilité et demeurent sous la surveillance du marin festivalier. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES ne peut être tenue pour responsable des éventuelles dommages, détériorations, pertes ou vols de ces éléments.

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES ne peut être tenue responsable des éventuels préjudices subis par le marin festivalier du fait notamment, du retard dans l'ouverture de BREST 2020, de l'arrêt prématuré ou de l'annulation partielle ou totale de BREST 2020 pour quelque cause que ce soit, et notamment un cas de Force Majeure.

En cas de traduction de la présente charte, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

GENERAL CONDITIONS OF REGISTRATION

RECITALS

The association BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES (hereafter called "BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES"), association governed by the law of 1901, declared at the prefecture of Finistère in 2009, whose registered office is at 213 Quai Eric Tabarly, 29200 BREST, organises in Brest from July 10 to July 16, 2020 a gathering of ships called "International Maritime Festival of Brest 2020".

The present general conditions are applicable to any person (hereafter called "visiting sailor") who registers a ship for BREST 2020 in a **non-professional capacity**. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES reserves the right to amend or adapt at any time the present conditions without notice. Any subsequent modification shall be notified to the visiting sailor. Visiting sailors acknowledge having read these conditions by sending the registration and declare the acceptance it accepts them without reserve or restriction.

BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES has a duty of information regarding the operation of BREST 2020, but reserves the right to modify any parameter of it on the basis of the technical, maritime, meteorological, administrative or political circumstances. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES

will keep the visiting sailor informed of any developments, public policy measures in particular.

REGISTRATION PROCESS

The visiting sailor can send the registration form via the website brest.evenements.nautiques.fr, until May 31, 2020 by providing the information required about the ship wishing to attend the event. The visiting sailor undertakes to provide complete, accurate and objective information upon registration. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES reserves the right to revoke an admittance decision based on inaccurate, falsified or deliberately incomplete statement.

Any register registration is presented to a maritime commission organised by BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES, sole judge of the admittances. It reserves the right to ascertain and verify the required conditions mentioned in the registration form, in these present conditions, regarding the public policy, or the applicable laws and regulations.

A visiting sailor who has participated in a previous edition with a ship, is not prioritized. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES may refuse a registration without further justification. This refusal does not result in any penalties or

damages of any kind. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES reserves the right to admit a visiting sailor under certain conditions. BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES' answer shall serve as a notification of its decision. However, any new information or event occurring after the decision of admittance, which could justify a reconsideration of the admittance shall be notified to BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUE.

The personal data that provide to BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES, are digitally processed in accordance with legal notice on the BREST 2020 'website. The data is required for management and monitoring of the BREST 2020. It may be communicated to the competent Maritime authorities. BREST EVENEMENTS NAUTIQUES undertakes to respect the current regulations relating to the protection of privacy and personal data and in particular the "General Data Protection Regulation (EU) 2016/679".

In the event of translation into another language, the French version will prevail over any other language.

VISITING SAILOR CHARTER

DEFINITION

The "visiting sailor" should be understood to mean any person who registers a ship for BREST 2020 using the present form, even if it is not the "skipper" or the owner of the ship. This is the contact person for BREST EVENEMENTS NAUTIQUES and is responsible for the registration of the ship.

The "skipper" should be understood to mean any person responsible for the nautical conduct of the ship and identified as such in the log book on ship's log.

RESPONSIBILITY FOR NAVIGATION

The skipper is responsible for the ship, its crew, all persons and animals on board in any circumstances, even if a crew member is steering the ship.

In this respect, the skipper agrees to respect the maximum speeds in coastal and port areas and is responsible of the safety and security equipment in accordance with the regulations applicable to the ship.

The skipper must verify the shipboard equipment, assess weather conditions, depending on the ship, the navigation and the competence of the crew. Above all, the skipper is responsible for setting sail and reaching shelter. However, the skipper (and the visiting sailor) agrees to respect and shall ensure that all persons on board respect the regulations of the port they may call at, as well as all instructions issued by BREST EVENEMENTS NAUTIQUES and the competent Maritime Authorities.

PAID BOARDING

It is reminded that it is forbidden to take onboard fare-paying passengers during the Festival from July 10th to 15th even if the ship is registered as a navire à utilisation commerciale or passenger ship, except with **the organisation's prior consent**. The organisation reserves the right to exclude any person, the sailor, the ship and her clients, who would contravene this "visiting sailor charter".

The sailors who consider taking onboard fare-paying passengers during the Festival must contact BREST ÉVÉNEMENTS NAUTIQUES: billetterie@brest2020.fr

Visiting sailors agree not to disembark within the perimeters of BREST 2020 any passengers who do not have entry tickets, and who have not been subjected to security screening. BREST EVENEMENTS NAUTIQUES reserves the right to evict these people and the people who let them in for obvious security and safety reasons. These people are at risk of being prosecuted.

MOORING PLAN

The mooring plan for BREST 2020 is established by the BREST 2020 'organisation and is approved by the competent Maritime and Port Authorities taking account of the category and the characteristics of each ship. This mooring plan may change for any reason until the first day of BREST 2020. The plan will be communicated to the visiting sailors in June 2020. The visiting sailors agree to respect it.

RESPONSIBILITY WITHIN THE BREST 2020 'PERIMETER

Every visiting sailor and passenger or crew member agrees to respect the internal rules and regulations of BREST 2020, available on the BREST 2020 'website.

The registered ship, its accessories, the visiting sailor's personal effects and those of its passengers is the responsibility of the visiting sailors and under their supervision.

BREST EVENEMENTS NAUTIQUES cannot be held liable for any damages, loss, theft, deterioration of these items.

BREST EVENEMENTS NAUTIQUES cannot be held liable for any potential prejudice incurred by a visiting sailor, which could result, in particular, from a delay in the opening BREST 2020, premature termination, partial or total cancellation of BREST 2020 for any reason, but in particular in the case of Force Majeure.

In the event of translation into another language, the French version will prevail over any other language.